

9. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent soumettre, à la date limite, les documents suivants à la mission diplomatique japonaise dans le pays de la nationalité du candidat. Les documents soumis ne seront pas rendus. (Page 6 dans les instructions de candidature)

ETUDIANTS EN ECOLE DE FORMATION SPECIALISEE

No.	Documents	1 original	2 copies	Remarques
①	Formulaire de candidature	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Utiliser le formulaire de candidature FY2023
②	Relevé de notes pour toutes les années d'étude de la dernière école/université fréquentée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Un relevé délivré soit par l'école/université fréquentée, soit par le gouvernement national du candidat
③	Diplôme(s) de l'école/université fréquentée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Si le candidat n'est pas encore diplômé, soumettre un certificat de diplôme potentiel de l'école/université
④	Lettre de recommandation soit du professeur de classe, soit du directeur de la dernière école fréquentée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Format libre. Un exemple de format est disponible
⑤	Certificat médical	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Utiliser le format de certificat FY2023
⑥	Certificat d'inscription	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Uniquement pour ceux actuellement inscrits dans une université
⑦	Certificat d'examen de qualification d'inscription à l'université	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Uniquement pour ceux qui passent l'examen de qualification d'inscription à l'université
⑧	Certificat de compétence linguistique	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Uniquement au cas où le candidat a des documents attestant de compétences en japonais ou en anglais; soumettre 2 copies . Aucun document original n'est nécessaire

(Note 1) Les documents indiqués avec un cercle blanc (○) doivent être soumis par tous les candidats. Les documents indiqués avec un cercle noir (●) doivent être soumis seulement si nécessaire.

(Note 2) Ces documents doivent être rédigés en japonais ou en anglais, ou une traduction dans l'une de ces langues doit être jointe.

(ATTENTION)

Il s'agit seulement d'une traduction de l'original des instructions. Il y a davantage de notes que vous devez lire. Veuillez lire les instructions en anglais attentivement de manière à ce qu'il ne manque aucun document ou aucune information dans le dossier de candidature.